



No de résolution  
ou annotation

**Séance  
d'ajournement  
27 octobre 2016**

**16-10-177**

## **Procès-verbal du conseil de la municipalité de Sainte-Marthe**

### **Séance d'ajournement du 27 octobre 2016**

Procès-verbal de la séance d'ajournement du conseil de la municipalité de Sainte-Marthe, tenue le jeudi 27 octobre 2016 à 20 h 58 à la salle du conseil située au 776, rue des Loisirs et à laquelle sont présents :

Madame le maire Aline Guillotte;

Messieurs les conseillers Alain Sauv , Claude Gravel, Eddy Lawlor et madame la conseill re Jinny Brunelle;

formant quorum sous la pr sidence de madame le maire.

Monsieur le conseiller Fran ois Pleau, monsieur le conseiller Gilbert S guin sont absents.

Monsieur le directeur g n ral Michel Bertrand est pr sent.

### **P RIODE DE RECUEILLEMENT**

Le directeur g n ral fait la lecture de la pri re.

### **ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

Il est propos  par monsieur le conseiller Eddy Lawlor

**QUE** l'ordre du jour soit adopt  comme suit :

1. P riode de recueillage
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Relev  de soumissions – travaux de nettoyage de foss s
4. Plaintes concernant les d passements fr quents des limites de vitesse sur le territoire de la municipalit  par plusieurs usagers de la route
5. R fection du terrain de baseball
6. Centre d'action b n vole L'Actuel
7. Questions de l'assistance
8. Lev e ou ajournement de la s ance

**Ont vot  POUR :** Messieurs les conseillers Alain Sauv , Claude Gravel, Eddy Lawlor et madame la conseill re Jinny Brunelle.

**\* ADOPT E   L'UNANIMIT  \***

### **RELEV  DE SOUMISSIONS – TRAVAUX DE NETTOYAGE DE FOSS S**

**ATTENDU QUE** la municipalit  souhaite proc der   des travaux de nettoyage de foss s   diff rents endroits sur son territoire;

**ATTENDU QUE** les deux entreprises locales sp cialis es dans ce type de travaux ont re u le devis sommaire leur permettant de soumissionner sur invitation;

**ATTENDU QUE** les soumissions re ues sont les suivantes:

| Entreprises                | Total sans les taxes | Total incluant les taxes |
|----------------------------|----------------------|--------------------------|
| Excavation G. Lalonde inc. | 20 000,00 \$         | 22 995,00 \$             |
| Transport Yves Dupras inc. | 21 197,00 \$         | 24 371,25 \$             |



No de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal du conseil de la municipalité de Sainte-Marthe

16-10-178

**ATTENDU QUE** la soumission du plus bas soumissionnaire, celle de l'entreprise Excavation G. Lalonde inc., est conforme;

### EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur le conseiller Alain Sauvé

**D'ACCORDER** le contrat permettant la réalisation des travaux décrits à l'appel d'offres no 2016-10-27 à l'entreprise Excavation G. Lalonde inc.

**Ont voté POUR :** Messieurs les conseillers Alain Sauvé, Claude Gravel, Eddy Lawlor et madame la conseillère Jinny Brunelle.

**\* ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ \***

### PLAINTES CONCERNANT LES DÉPASSEMENTS FRÉQUENTS DES LIMITES DE VITESSE SUR LE TERRITOIRE DE LA MUNICIPALITÉ PAR PLUSIEURS USAGERS DE LA ROUTE

**ATTENDU QU'** il y a recrudescence de plaintes formulées de la part de citoyens à l'effet qu'un nombre plus élevé de véhicules circulent sur les routes de la municipalité à des vitesses qui semblent plus élevées que les limites permises;

**ATTENDU QUE** les plaintes formulées concernent majoritairement les secteurs du village, de la montée Saint-Henri et du chemin Saint-Henri;

**ATTENDU QUE** bon nombre de citoyens et d'élus s'inquiètent pour la sécurité des autres usagers de la route, notamment celle des piétons et cyclistes, et plus particulièrement celle des enfants;

**ATTENDU QUE** les récents travaux de resurfacement complétés ces derniers jours sur la montée Saint-Henri peuvent favoriser de plus grands excès de vitesse;

### EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par monsieur le conseiller Claude Gravel

16-10-179

**DE SENSIBILISER** la Sûreté du Québec à cette problématique de sécurité afin que les agents patrouilleurs puissent intervenir de façon ciblée et ainsi décourager les présumés délinquants.

**Ont voté POUR :** Messieurs les conseillers Alain Sauvé, Claude Gravel, Eddy Lawlor et madame la conseillère Jinny Brunelle.

**\* ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ \***

### RÉFECTION DU TERRAIN DE BASEBALL

**ATTENDU QUE** le responsable des travaux publics, monsieur Éric Ouellette, a demandé à deux entreprises spécialisées dans la réfection des terrains sportifs, une opinion sur les travaux nécessaires à la réfection du terrain de baseball du parc Yvon-Lauzon et qu'une seule des ces entreprises a répondu à cette demande;

**ATTENDU QUE** l'entreprise ayant répondu promptement à la demande d'informations jouit d'une bonne réputation dans son domaine d'expertise et a su conseiller adéquatement et avec crédibilité la municipalité pour lui éviter des dépenses inutiles ou inappropriées;

**ATTENDU QU'** une demande de soumission a été demandée et que le prix est de 8 620 \$ pour les travaux à être effectués sur l'« avant-champ » et de 4 392 \$ pour les travaux à être effectués sur le « champ »;



No de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal du conseil de la municipalité de Sainte-Marthe

**ATTENDU QU'** un rabais de 1 000 \$ s'applique lorsque les travaux aux deux endroits sont réalisés au même moment;

**ATTENDU QUE** le conseil souhaite la réalisation des travaux au même moment;

**ATTENDU QU'** une demande de subvention dans le cadre du Programme Nouveau Fonds Chantiers Canada-Québec, volet Fonds des petites collectivités (FPC) peut être adressée afin de financer ces travaux;

### **EN CONSÉQUENCE,**

Il est proposé par monsieur le conseiller Eddy Lawlor

**16-10-180**

**D'ADRESSER** une demande de subvention dans le cadre du Programme Nouveau Fonds Chantiers Canada-Québec, volet Fonds des petites collectivités (FPC);

**D'ACCORDER** le contrat de réfection du terrain de baseball à l'entreprise spécialisée Multi-surfaces Giguère inc. pour procéder en 2017 à la réfection du « champ » et de l' « avant-champ », tel que décrit dans sa soumission datée du 18 octobre 2016 au montant de 8 620 \$ + 4 392 \$ - 1 000 \$, pour un total de 12 012 \$, taxes en sus.

**Ont voté POUR :** Messieurs les conseillers Alain Sauvé, Claude Gravel, Eddy Lawlor et madame la conseillère Jinny Brunelle.

**\* ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ \***

### **CENTRE D'ACTION BÉNÉVOLE L'ACTUEL**

Il est proposé par monsieur le conseiller Alain Sauvé

**16-10-181**

**DE CONTRIBUER** la somme de 45 \$ au Centre d'action bénévole L'Actuel afin de soutenir les activités de reconnaissances pour les bénévoles de l'organisme dont l'un d'eux est domicilié à Sainte-Marthe.

**Ont voté POUR :** Messieurs les conseillers Alain Sauvé, Claude Gravel, Eddy Lawlor et madame la conseillère Jinny Brunelle.

**\* ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ \***

### **QUESTIONS DE L'ASSISTANCE**

Aucune assistance

### **LEVÉE OU AJOURNEMENT DE LA SÉANCE**

**À 21 h 40**

Il est proposé par monsieur le conseiller Claude Gravel

**16-10-182**

**QUE** la présente séance soit levée.

**Ont voté POUR :** Messieurs les conseillers Alain Sauvé, Claude Gravel, Eddy Lawlor et madame la conseillère Jinny Brunelle.

**\* ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ \***



No de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal du conseil de la municipalité de Sainte-Marthe

Aline Guilloffe  
maire

Michel Bertrand  
directeur général

### **CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDITS**

(Article 961, Code Municipal du Québec)

Je, soussigné Michel Bertrand, directeur général, certifie que la municipalité dispose des crédits suffisants pour les fins auxquelles les dépenses sont listées, approuvées et/ou projetées par le conseil municipal.

Michel Bertrand  
directeur général